



CONSEIL DE TUTELLE

Trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 15 juin 1967,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour:

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1966:

c) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)

Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1967) (suite)

Discussion générale (fin) 97

Constitution du Comité de rédaction pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique 102

Point 8 de l'ordre du jour:

Accession à l'autonomie ou à l'indépendance par les territoires sous tutelle et situation dans les territoires sous tutelle en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 103

Présidente: Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 4, 5 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1966:

c) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite) [T/1661, T/L.1121]

Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite) [T/COM.10/L.4 à 6, T/OBS. 10/10, T/PET.10/38]

Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (1967) (suite) [T/1658 et Add.1]

DISCUSSION GENERALE (fin)

Sur l'invitation de la Présidente, M. Norwood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour

le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et M. Kabua, conseiller du représentant spécial, prennent place à la table du Conseil.

1. M. HICKEY (Australie) rappelle que la principale caractéristique du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique réside dans le fait que la population est dispersée dans une multitude de petites îles disséminées sur une vaste étendue d'océan. Cela a des répercussions sur tous les aspects de la politique suivie par l'Autorité administrante, notamment dans les domaines de l'administration, de l'enseignement, de la santé et en ce qui concerne le développement des institutions politiques, des activités économiques ainsi que sur le développement d'un sentiment d'unité nationale. Les distances augmentent beaucoup les frais d'administration et les transports et communications représentent 20 et même parfois 30 p. 100 du montant total des dépenses publiques. Un réseau de communications approprié est essentiel au développement économique et à l'administration du Territoire. La Mission de visite des Nations Unies qui s'est rendue dans le Territoire sous tutelle a signalé dans son rapport (T/1658 et Add.1) que le réseau routier était insuffisant. La délégation australienne a donc été heureuse d'entendre le représentant spécial exposer les plans de l'Administration en vue d'améliorer et d'étendre le réseau routier existant. Le réseau routier devrait avoir la priorité dans le développement du Territoire et en particulier les routes qui contribueront à stimuler le développement économique. La délégation australienne s'étonne que les collectivités locales n'aient pas participé davantage à la construction de routes. Dans le Territoire australien du Papua et de la Nouvelle-Guinée, les conseils administratifs locaux ont participé activement à l'entretien et à la construction de routes, conscients du fait qu'ils seraient les premiers à en bénéficier. Cette participation leur a permis d'ailleurs de diminuer leur dépendance et d'acquérir une certaine confiance en eux-mêmes. La délégation australienne suggère que l'on ait recours à une méthode similaire en Micronésie. En ce qui concerne les transports maritimes, le représentant spécial a déclaré au Conseil qu'ils étaient inadéquats. La délégation australienne, tout en reconnaissant qu'il est difficile d'éveiller l'intérêt des compagnies maritimes pour le commerce entre les îles, espère que l'Administration envisagera la possibilité d'une subvention destinée à attirer ces sociétés. Cette subvention pourrait être accordée pendant une période assez courte et renouvelable, jusqu'à ce que la compagnie ait étudié les perspectives d'avenir et ait montré qu'elle pouvait donner satisfaction. La délégation australienne espère également que l'Administration achètera des bateaux pour son usage, comme l'a laissé entendre le représentant spécial, car il est évident que cela est nécessaire à une bonne administration. En ce qui

concerne les transports aériens, le représentant spécial a reconnu le bien-fondé des conclusions de la Mission de visite, à savoir qu'ils étaient inadéquats, et a décrit les efforts qui ont été faits en vue d'attirer des compagnies aériennes compétentes dans la région. Cela est encourageant mais la délégation australienne estime essentiel que l'Administration possède ses propres aéronefs. A cet égard, M. Hickey désire appeler l'attention du Conseil sur l'avantage que présenterait l'utilisation d'un hélicoptère à long rayon d'action.

2. En ce qui concerne le développement économique d'ensemble du Territoire, la délégation australienne apprécie la décision du Congrès des Etats-Unis de ne pas approuver de crédits jusqu'à ce qu'il soit certain qu'il y a eu des réalisations concrètes. Le rapport de la société Robert R. Nathan a très justement fait ressortir que c'était en fin de compte les Etats-Unis qui étaient maîtres du choix entre l'autonomie ou la dépendance du Territoire. Les Etats-Unis n'auraient certes aucune difficulté à assumer totalement les dépenses du Territoire et la plupart des Micronésiens ne rejetteraient pas une proposition de cet ordre. Toutefois cela abaisserait les Micronésiens à leurs propres yeux. Pour éviter que le Territoire ne devienne "une société entretenue", il est essentiel d'avancer dans la voie de la viabilité économique. Etant donné que l'Autorité administrante a accepté la plupart des recommandations contenues dans le rapport Nathan, on peut conclure qu'elle a rejeté l'idée d'une dépendance permanente. Le représentant spécial a signalé que certains progrès avaient été réalisés dans le domaine économique et qu'il convient de le reconnaître. La délégation australienne appuie les conclusions générales de la Mission de visite à savoir qu'une infrastructure économique doit être créée, mettant l'accent sur la modernisation des transports, que l'agriculture et la pêche doivent être rapidement développées et qu'il faut avoir davantage recours aux ressources matérielles et humaines de la Micronésie.

3. Il existe également d'autres domaines dans lesquels la population du Territoire sous tutelle restera dépendante pendant de longues années. L'un d'eux est le domaine de la santé. L'Autorité administrante s'est fixé la tâche d'élever le niveau de la santé publique et de le porter à celui de la métropole, ce qui est une tâche énorme étant donné les conditions qui existent dans le Territoire. Le représentant spécial a déclaré au Conseil que les services et les installations sanitaires étaient loin d'être satisfaisants, mais il a également signalé quelques progrès encourageants, y compris la participation du Peace Corps, la conduite d'enquêtes pour le dépistage de la tuberculose, de la lèpre, etc., ainsi que des visites de consultants venus de l'extérieur et une augmentation du nombre de Micronésiens qui font leurs études de médecine à l'étranger. La Mission de visite a toutefois noté que les installations hospitalières pourraient être améliorées, que le personnel médical était insuffisant, et qu'il faudrait construire davantage de dispensaires avec la participation de la population, ainsi que bien d'autres insuffisances. La Mission de visite attribue ces conditions au fait qu'il n'existe pas de plan d'ensemble et que le poste de directeur des services de santé est resté vacant pendant très

longtemps. La délégation australienne se félicite de la nomination du Dr Peck à ce poste. Elle espère que des plans seront rapidement établis dans ce domaine de façon que l'on puisse demander des crédits importants au Congrès des Etats-Unis. Il serait alors possible de remédier aux insuffisances passées dans un temps relativement court. D'autre part le domaine de la santé est sans doute celui auquel le Peace Corps peut contribuer de la façon la plus constructive.

4. La délégation australienne se félicite de voir que l'on a ouvert le Territoire au Peace Corps l'année précédente et les rapports sur ses activités n'ont fait que confirmer la valeur de cette institution. Il faut toutefois noter que d'ici la fin de l'année le nombre de volontaires du Peace Corps dans le Territoire sera de 800, ce qui est un chiffre très élevé par rapport à une population de 97 000 habitants. Ils joueront un rôle social très important et il faut espérer qu'ils ont reçu une formation appropriée en ce qui concerne les coutumes et les croyances de la population et qu'ils respectent leurs traditions comme il se doit. L'Administration doit suivre avec le plus grand soin l'état des rapports entre les volontaires du Peace Corps et les fonctionnaires permanents. Une certaine confusion s'est déjà fait jour à ce sujet. Le Gouvernement du Territoire est seul responsable à long terme et le Peace Corps doit le respecter. Le représentant spécial a dit qu'il était conscient de ce problème et a assuré le Conseil que la plupart des obstacles étaient en train d'être surmontés. Le Peace Corps semble faire du bon travail et se rendra encore plus utile avec l'expérience. Il faut espérer que la présence du Peace Corps n'augmentera pas la dépendance de la population micronésienne. Jusqu'à présent, l'une des réalisations les plus importantes du Peace Corps a été de mettre en relief les problèmes des populations des îles les plus éloignées qu'il contribue sans doute d'ores et déjà à résoudre.

5. En ce qui concerne l'enseignement, la Mission de visite a noté que l'enseignement primaire et secondaire devait faire l'objet d'un effort accru, et le Haut Commissaire en a convenu. Les causes de la situation actuelle sont multiples: nombres d'enfants commencent leurs études secondaires avec une connaissance insuffisante de l'anglais, leurs professeurs n'ayant pas les qualifications voulues; les programmes sont basés sur le système en vigueur aux Etats-Unis; il y a une pénurie de manuels et d'équipement et de nombreux livres reflètent un mode de vie entièrement différent de celui de la population du Territoire. Aussi la délégation australienne est-elle heureuse que l'Autorité administrante se propose de reviser le système d'enseignement et exprime l'espoir qu'elle sollicitera le concours de l'UNESCO, comme l'a suggéré la Mission de visite. Celle-ci a souligné la nécessité d'une formation technique et professionnelle qui sont indispensables au développement économique. Elle a également suggéré d'utiliser la radio scolaire, qui peut beaucoup aider la population des régions éloignées. L'Administration, qui construit des écoles, recrute des professeurs d'anglais aux Etats-Unis, utilise le Peace Corps et fournit des facilités pour un nombre accru d'élèves, fait beaucoup dans le domaine de l'éducation. Toutefois, la délégation australienne fait

siennes les conclusions de la Mission de visite selon lesquelles il faut accélérer le programme de constructions scolaires, s'occuper d'urgence de la formation professionnelle et technique et créer un ou deux établissements secondaires pour les élèves qui sont à même d'entreprendre des études plus poussées.

6. En ce qui concerne les réparations pour les dommages de guerre, la délégation australienne est satisfaite d'apprendre qu'une mission d'enquête a été envoyée sur place pour évaluer les réclamations auxquelles on n'a pas encore fait droit. Elle a été heureuse d'apprendre que des négociations ont été entamées en mars 1967 avec le Gouvernement japonais et elle espère que la question des réparations sera réglée dans un proche avenir.

7. Le Congrès de la Micronésie est une réussite exceptionnelle. Le fait que les élections ont été vivement disputées témoigne de l'intérêt accru que l'on porte aux questions et à la formation politiques. La délégation australienne estime cependant que, eu égard aux responsabilités du Congrès, ses sessions devraient être plus longues ou plus fréquentes. Elle se demande également s'il est sage d'autoriser les fonctionnaires à être en même temps des politiciens. On ne peut éviter des conflits d'intérêt qu'en séparant ces deux carrières. La difficulté est que les gens les plus doués sont fonctionnaires et qu'ils font les meilleurs hommes politiques. A longue échéance, le problème trouvera peut-être une solution à mesure que le nombre de personnes qualifiées augmentera. On pourrait lui apporter une solution à court terme en versant un salaire suffisant aux fonctionnaires qui entrent dans la politique à condition qu'ils démissionnent de l'Administration. La création de commissions intérimaires de la Chambre des représentants constitue un grand pas en avant surtout depuis qu'elles sont chargées de déterminer les vœux de la population concernant son avenir politique. La législation adoptée par le Congrès est impressionnante et témoigne de la rapide politisation du Territoire. En ce qui concerne les pouvoirs du Congrès en matière financière, la délégation australienne estime elle aussi qu'il doit examiner en détail le budget avant que Washington n'en soit saisi et que des fonctionnaires de rang élevé doivent expliquer les priorités et les montants fixés. Le Congrès doit en temps voulu contrôler davantage le budget, bien que celui-ci soit presque entièrement financé par les Etats-Unis. La délégation australienne note que de nombreux impôts ne sont pas prélevés à l'heure actuelle et estime, avec la Mission de visite, qu'il est extrêmement important que la population paie ses impôts, car c'est ainsi qu'un peuple prend conscience du fait qu'il est responsable de la manière dont il est gouverné. Elle fait sienne également la suggestion de la Mission de visite tendant à ce que tous les Micronésiens soient soumis à l'impôt direct.

8. Bien que les pouvoirs législatifs du Congrès aient été considérablement renforcés au cours des dernières années, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne le pouvoir exécutif. La délégation australienne est convaincue qu'il est temps que les Micronésiens assument des responsabilités dans ce dernier domaine. Ce processus pourrait être graduel et s'inspirer du système appliqué par l'Australie en

Nouvelle-Guinée ou suivre un autre modèle adapté aux besoins du Territoire. La délégation australienne a été heureuse d'entendre le représentant spécial déclarer que l'heure de l'autodétermination approchait. Elle a été heureuse d'apprendre que le Congrès examine les diverses solutions qui s'offrent au Territoire. Elle fait observer que, selon la Mission de visite de nombreux Micronésiens pensent qu'ils sont pressés par l'Organisation des Nations Unies. Elle a écouté avec intérêt M. Salii expliquer que la population sait qu'elle dispose du droit à l'autodétermination mais qu'elle estime également avoir le droit de décider quand celle-ci doit intervenir. La délégation australienne appuie ce point de vue.

9. En conclusion, M. Hickey dit que l'Autorité administrante réalise des progrès réguliers dans presque tous les domaines et exprime l'espoir que les critiques formulées par sa délégation auront été constructives.

10. M. McDOWELL (Nouvelle-Zélande) dit que l'envoi de missions de visite dans les territoires sous tutelle a considérablement renforcé l'efficacité des travaux du Conseil de tutelle, et qu'en particulier le rapport de la Mission de visite des Nations Unies qui s'est rendue dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique en 1967 (T/1658 et Add.1) a permis au Conseil de mieux comprendre les problèmes qui se posent aux Micronésiens à mesure qu'approche le moment où ils devront décider de leur avenir.

11. Ce moment n'est guère éloigné. En août 1966, le Congrès de la Micronésie a décidé de demander la création d'une commission chargée de déterminer les vœux de la population en ce qui concerne son futur statut politique et de recommander les moyens de réaliser ces vœux. La délégation néo-zélandaise a été quelque peu surprise d'apprendre que cette commission n'a pas encore été désignée et elle se félicite des assurances données par le représentant des Etats-Unis que des mesures seront prochainement annoncées à cet égard.

12. Dans le cas d'autres territoires dépendants, de telles commissions ont en règle générale été composées surtout de représentants élus de la population et de consultants constitutionnels impartiaux; elles ont tenu des auditions, pour la plupart publiques, d'un bout à l'autre du territoire intéressé. On envisage, semble-t-il, une procédure analogue dans le cas présent. La délégation néo-zélandaise suivra avec grand intérêt les travaux de la commission et elle espère qu'un rapport complet sera présenté au Conseil lors de sa prochaine session.

13. Au cours des années, on a soutenu à l'ONU que les peuples coloniaux doivent non seulement avoir le droit de décider librement de leur propre avenir mais qu'ils doivent être parfaitement informés des diverses solutions qui s'offrent à eux. La population des Iles du Pacifique ne paraît pas être tout à fait au courant des diverses options. Cela n'a rien d'étonnant; les problèmes sont difficiles et complexes, en particulier pour la population d'un petit territoire aux ressources limitées. Alors qu'il est naturel qu'un territoire plus étendu et plus prospère opte en faveur de l'indépendance, pour un petit territoire il ne s'agit là que de l'une des solutions à envisager. Aussi la

délégation néo-zélandaise appuie-t-elle la recommandation de la Mission de visite tendant à organiser dans les Iles du Pacifique un programme d'éducation politique destiné à familiariser la population avec les diverses solutions possibles. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, les travaux quotidiens de la commission du Congrès sur le statut futur du Territoire pourraient être radiodiffusés d'un bout à l'autre de la Micronésie et faire l'objet de publications.

14. La Mission de visite a laissé entendre dans son rapport qu'une dépendance économique excessive à l'égard des Etats-Unis constituait un obstacle sur la voie de l'autodétermination. Tant la Mission de visite que l'équipe d'économistes du développement de la société Nathan, ont souligné le rapport qui existe entre la viabilité économique et politique d'un pays. Contrairement aux pessimistes qui se demandent si un degré élevé de viabilité économique sera jamais réalisable, l'équipe Nathan estime que le progrès vers la viabilité économique est un but réaliste, mais elle reconnaît, dans son rapport, qu'il faudra pour cela que la population déploie des efforts considérables, diminue sa dépendance et accepte certains renoncements; d'autre part, continuer à dépendre des largesses des Etats-Unis ne serait souhaitable ni pour ceux-ci ni pour les Micronésiens.

15. L'équipe Nathan a cependant proposé, pour stimuler la croissance économique, d'importer de l'étranger des capitaux, des techniciens, des administrateurs et même de la main-d'œuvre; le plan quinquennal de développement qu'elle a élaboré supposerait un degré jamais atteint de dépendance vis-à-vis des subventions étrangères. La Mission de visite a également proposé de ne pas écarter d'emblée toute demande de fonds étrangers en vue de développer le tourisme et elle a mentionné certains domaines, tels que ceux de la santé publique et de l'enseignement secondaire, dans lesquels il est nécessaire d'augmenter sensiblement les subventions, qui ne peuvent provenir que de l'étranger. La contradiction apparente entre l'objectif et les moyens recommandés provient en partie du fait que l'accroissement des efforts tendant à obtenir une viabilité économique à long terme dépend dans une large mesure de l'augmentation des investissements publics et privés à court terme, en provenance de l'étranger. En tout état de cause, il semble que les investissements privés attirés dans le Territoire devraient s'effectuer selon des conditions qui assurent aux Micronésiens une participation effective dans les entreprises intéressées. Il faut aussi constamment s'efforcer de veiller à ce que la contribution de la Micronésie au coût de l'administration ne baisse pas trop en-dessous du niveau minimum actuel. Une solution qui, au point de vue économique, paraît valable, l'est parfois beaucoup moins du point de vue politique ou du point de vue humain.

16. Tous les rapports dont le Conseil est saisi semblent s'accorder à penser que les budgets annuels devraient faire plus de place au développement économique direct, notamment pour stimuler la production des Micronésiens eux-mêmes. A l'heure actuelle, une grande partie des dépenses du Gouvernement du Territoire est consacrée à des programmes de santé et d'enseignement et seule une fraction peu importante des dépenses est affectée à des programmes de

développement direct. Le plan de développement élaboré par l'équipe Nathan attache une plus grande importance aux dépenses dans le secteur de production des produits de base, mais il semble que ces dépenses ne représentent encore qu'un sixième environ des ressources qui seront disponibles pendant la durée du plan. Bien qu'il faille tenir compte, en Micronésie, du coût du maintien d'un système de communications et de transports entre les îles éloignées, il convient de noter qu'un tiers environ du budget du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée est quand même réservé à la stimulation directe de la croissance économique. Quant aux détails du plan de développement, la délégation néo-zélandaise a toujours pensé qu'une des clefs du développement de la production primaire est représentée par les conseils techniques qu'il est nécessaire de donner aux petites entreprises pour leur permettre d'accroître leur production. Il faut espérer que la recommandation de la Mission de visite tendant à étoffer le personnel de développement agricole sera entendue. Le représentant de la Nouvelle-Zélande accueille favorablement les renseignements que le représentant spécial a fournis au sujet des politiques appliquées par l'Administration dans le domaine agricole, notamment l'importance donnée au relancement de l'industrie du coprah et à la prise en charge de la commercialisation de ce produit par une entreprise locale.

17. Le rapport Nathan souligne, à juste titre, que si l'on veut que les programmes de développement économique soient convenablement exécutés, il faudra s'assurer la compréhension et le soutien actif des organes législatifs micronésiens. Au cours de l'année précédente, le Congrès de la Micronésie a examiné 149 projets de loi et en a adopté 27. Il a également adopté de nombreuses résolutions. Certaines des lois promulguées sont appelées à influencer grandement sur la configuration de la société micronésienne. Aucune loi n'a été votée en matière financière; le Congrès ne peut que formuler des recommandations dans ce domaine. Cependant, même la House Joint Resolution No. 1, résolution prise sous forme de recommandation appuyant le projet de budget de l'Administration pour 1967-1968, n'a qu'un contenu limité et ne met pas sérieusement en cause les propositions. On aurait pu s'attendre à ce qu'une certaine opposition se fasse jour sur une question si cruciale. M. Salii a déclaré au Conseil que le Congrès plénier n'avait pas eu le temps d'examiner le budget en profondeur, mais il a dit, ce dont on peut se féliciter, qu'une session extraordinaire du Congrès pourrait être convoquée en mars 1968 pour examiner le projet de budget. Le processus budgétaire est l'essence même de la démocratie, et il est souhaitable que, en attendant qu'il dispose de la plénitude des pouvoirs en matière fiscale, le Congrès de la Micronésie exerce pleinement les pouvoirs limités dont il dispose à cet égard.

18. Il semble évident que la Micronésie a maintenant atteint le stade où elle a besoin de législateurs à plein temps et de sessions bien plus longues du Congrès. M. McDowell partage l'avis du représentant du Royaume-Uni concernant la nécessité, surtout lorsqu'il s'agit d'un régime comportant la séparation des pouvoirs, de confier aux Micronésiens des postes de direction où ils soient en mesure d'exercer des

pouvoirs réels et de participer directement à l'élaboration des politiques à l'échelon ministériel.

19. Il faut cependant, en conclusion, mettre en garde ceux qui, d'une façon peu réaliste, préconisent, au stade actuel, la recherche d'un niveau d'enseignement, de santé, de protection sociale et de vie qui appartient à un monde alors que les Micronésiens vivent en fait dans un autre.

20. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que les discussions des quelques jours écoulés ont aidé à préciser la définition des régions et des programmes qui méritent de recevoir une attention accrue et continue. Il n'y a eu que peu de divergences de vues, au sein du Conseil, au sujet des mesures à prendre. En rentrant en Micronésie, M. Norwood aura une idée plus claire de ce qu'il faut faire et une notion plus solide des objectifs et des orientations.

21. Bien que les membres du Conseil aient reconnu que certains progrès avaient été réalisés, ils sont convenus qu'il restait encore beaucoup à faire. Personne ne doute que les programmes soient interdépendants. La santé, l'enseignement, le développement économique, les transports, les communications et le développement politique et social sont tous des éléments essentiels de la situation d'ensemble.

22. En matière de santé publique, les normes et les services ont été examinés de très près. Un nouveau directeur de la santé publique ayant été nommé, on espère qu'il y aura maintenant une planification et une action à long terme plus efficaces pour améliorer les services et pour étoffer davantage le personnel. On a reconnu la nécessité de perfectionner la formation du personnel de santé micronésien et d'améliorer les services et le matériel. On a noté que l'on avait dégagé des fonds pour créer un grand centre hospitalier devant servir à des consultations et à la formation, mais on a reconnu que tous les districts avaient besoin de meilleurs services médicaux et de santé et qu'il fallait équilibrer les services disponibles dans les centres de district et ceux qui sont nécessaires dans les îles éloignées.

23. On a reconnu qu'il fallait réévaluer le système d'enseignement. On espère qu'une étude actuellement en cours amènera des recommandations tendant à un équilibre plus réaliste entre les études théoriques et la formation professionnelle. Une nouvelle école secondaire polytechnique doit être construite. Il est évident qu'il faut préparer des ouvrages pédagogiques qui soient plus directement liés au milieu micronésien. L'enseignement de l'anglais comme seconde langue continuera de recevoir une attention particulière.

24. Du matériel nouveau destiné aux centrales électriques et à un réseau de communications moderne est sur le point d'être acheté. Les communications sont essentielles, non seulement pour l'Administration, mais aideront également à diffuser une information indispensable pour le développement dans le domaine de l'enseignement et sur le plan politique. On a reconnu qu'il faut attacher une importance spéciale aux transports, et les transporteurs aériens doivent soumettre bientôt de nouvelles propositions tendant à améliorer leurs services. On enverra des invitations analogues aux compagnies de navigation qui ont fait

savoir qu'elles étaient disposées à fournir de nouveaux bateaux et à améliorer les services. Les plaintes concernant les insuffisances actuelles des transports maritimes entre les districts et à l'intérieur de ceux-ci sont certainement justifiées, et l'Administration envisage d'acquérir de nouveaux bateaux pour réduire la dépendance à l'égard des compagnies.

25. On a soulevé certaines questions en ce qui concerne le pourcentage élevé de terres qui sont sous le contrôle du gouvernement du Territoire. Cela a pu donner l'impression que toutes les terres qui sont maintenant détenues par le gouvernement sont l'objet de réclamations de particuliers et que celui-ci a entrepris d'acquérir de plus en plus de terres. En réalité, un programme est en cours depuis plusieurs années pour déterminer la valeur des titres sur les terres réclamées à la fois par le gouvernement et par des particuliers, et la plus grande partie des terres utilisées à l'heure actuelle par le gouvernement, ou qui sont considérées comme faisant partie du domaine public, ne sont l'objet d'aucune réclamation de la part des Micronésiens. De même, dans toute la mesure du possible, les terres du gouvernement seraient utilisées à des fins publiques. Les excédents de terres de caractère public devraient être mis à la disposition des particuliers pour répondre à des nécessités économiques et sociales, mais le gouvernement doit conserver certaines terres en réserve pour les utiliser à mesure que de nouveaux services publics deviendront nécessaires et afin d'accueillir les habitants d'îles surpeuplées.

26. Les départements compétents sont en train d'étudier les recommandations du rapport Nathan. Un résumé de ce rapport sera largement diffusé dans tout le Territoire. Les programmes agricoles doivent maintenant passer du stade de l'expérimentation à celui de la production économique. Il faut donc que les cultures qui, à l'essai, se sont montrées prometteuses, soient soumises à l'épreuve du marché. Les agriculteurs doivent être encouragés par une extension des services consultatifs et de l'aide technique. Les ressources maritimes de la Micronésie font l'objet d'une attention croissante. Il y a de vastes perspectives de croissance pour l'industrie de la pêche tant en ce qui concerne l'exportation que la consommation intérieure, mais il faudra amender les restrictions commerciales existantes. Plusieurs organismes ont fait preuve d'intérêt pour la recherche océanographique et on explore actuellement les possibilités d'obtenir des crédits pour la création d'un centre d'études océanographiques.

27. C'est cependant le potentiel humain qui constitue la ressource la plus importante de la Micronésie. Il est certain que le moment est venu pour les Micronésiens d'assumer davantage de responsabilités aussi bien dans le domaine législatif que dans l'Administration centrale. Les Micronésiens ayant démontré leur compétence en matière législative, il s'agit maintenant de leur trouver des possibilités d'action correspondantes au sein de l'administration. Dans le même ordre d'idée, il faudrait mettre au point une procédure permettant au Congrès de la Micronésie de participer de façon plus directe à l'établissement du budget et à la répartition des crédits votés par le Congrès des Etats-Unis.

28. Les vues exprimées par les membres du Conseil de tutelle, y compris les griefs et les critiques, sont utiles à l'Autorité administrante dans l'exécution de ses obligations découlant de l'Accord de tutelle. Le représentant spécial sait gré aux membres du Conseil de leur intérêt soutenu et éclairé.

29. M. KABUA (Conseiller du représentant spécial) dit que le peuple micronésien a été heureux d'accueillir la Mission de visite des Nations Unies. Il tient à exprimer au Conseil de tutelle les remerciements du Congrès de la Micronésie pour l'intérêt et l'assistance qu'il a prodigués pour le bien-être de la population micronésienne. Il souhaite également remercier, d'une part, l'Autorité administrante des efforts qu'elle déploie pour favoriser le progrès des Micronésiens et, d'autre part, le peuple des Etats-Unis d'Amérique, pour son appui généreux.

30. Le peuple de la Micronésie est persuadé que l'Autorité administrante est avertie du besoin urgent de développement économique et d'amélioration des transports qu'éprouve la Micronésie et qu'elle fera de son mieux pour le satisfaire. M. Kabua est convaincu que l'Autorité administrante apprécie la nécessité de faire davantage participer les Micronésiens à l'Administration, aux postes d'autorité du gouvernement, et de prendre d'autres mesures leur permettant de suffire à leur propres besoins et de pouvoir compter sur eux-mêmes, afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans le progrès du Territoire. Le Congrès de la Micronésie sera heureux de l'assistance et des informations qu'il pourra recevoir tant de l'Autorité administrante que de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il préparera les décisions importantes qui vont devoir être prises au sujet du statut politique futur du Territoire. En terminant, M. Kabua exprime sa satisfaction d'avoir pu participer aux délibérations du Conseil.

31. La PRESIDENTE invite le Conseil à examiner une pétition de M. Alfred Capelle (T/PET.10/38) et les observations dont elle a fait l'objet de la part de l'Autorité administrante (T/OBS.10/10).

32. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que, d'après le pétitionnaire, la population de Likiep a connu une pénurie de denrées alimentaires et a dû fermer son école, aucun navire n'ayant fait escale dans l'atoll pendant trois mois. Il demande quelles mesures l'Autorité administrante a prises pour remédier à cette situation.

33. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'il a l'espoir que des crédits seront bientôt disponibles pour l'achat de navires supplémentaires. Il a eu, dans l'intervalle, des conversations préliminaires avec les autorités du Service des garde-côtes des Etats-Unis pour souligner la nécessité de faire bénéficier les îles de services plus réguliers. Il espère qu'il sera possible d'améliorer la situation que le pétitionnaire a mentionnée.

34. M. KABUA (Conseiller du représentant spécial) dit qu'il était possible lorsque les opérations navales des Etats-Unis se poursuivaient à Kwajalein, d'emprunter des hydravions pour les cas d'urgence mais qu'on ne pouvait plus le faire à présent. Si aucun navire ne s'est arrêté à Likiep pendant trois mois, c'est parce que les deux bâtiments qui assurent le service

normal de l'atoll se sont trouvés simultanément en cale sèche.

35. M. POSNETT (Royaume-Uni) et M. HICKEY (Australie) demandent s'il est exact que la population de Likiep ait manqué de denrées alimentaires et soit restée sans enseignement scolaire à la suite de l'interruption des communications.

36. M. KABUA (Conseiller du représentant spécial) déclare qu'il est possible que l'atoll puisse avoir été privé de services pendant trois mois, mais qu'il ne connaît pas avec certitude sa situation présente.

37. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que les atolls tels que Likiep ont une économie de subsistance. Une interruption des communications pourrait y entraîner quelques pénuries de denrées alimentaires et la fermeture d'une école. Lorsque le représentant spécial a quitté Saipan trois semaines auparavant, l'horaire des liaisons avec les îles périphériques était soumis à une révision qui devait permettre d'envoyer des secours dans les zones signalées comme étant en difficulté par l'administrateur de district. M. Norwood ignore les progrès qui ont pu être réalisés depuis son départ, mais, en tout état de cause, il ne pense pas que la pénurie alimentaire ait été critique.

38. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que le Conseil adopte une résolution demandant à l'Autorité administrante de prendre immédiatement des mesures pour donner suite à la demande du pétitionnaire.

39. Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique) demande l'application de l'article 57 du règlement intérieur du Conseil de tutelle aux termes duquel les projets de résolution doivent être présentés par écrit et diffusés 24 heures au moins avant d'être examinés.

40. La PRESIDENTE propose au Conseil de reprendre l'examen de cette proposition lorsque le projet de résolution de l'Union soviétique sera distribué.

Il en est ainsi décidé.

41. La PRESIDENTE invite le Conseil à examiner les communications figurant dans les documents T/COM.10/L.4 à 6.

42. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande quelle mesure le Conseil compte prendre au sujet de la demande d'avis contenue dans le document T/COM.10/L.6.

43. Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'aux termes de l'article 81 du règlement intérieur, les pétitions dirigées contre des jugements rendus par les tribunaux compétents de l'Autorité administrante ne sont pas recevables.

44. La PRESIDENTE suggère que le Conseil prenne note des communications figurant dans les documents T/COM.10/L.4 à 6.

Il en est ainsi décidé.

CONSTITUTION DU COMITE DE REDACTION POUR LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

45. La PRESIDENTE propose de nommer les représentants de la France et du Royaume-Uni comme

membres du Comité de rédaction chargé d'élaborer des conclusions et des recommandations concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

Il en est ainsi décidé.

M. Norwood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et M. Kabua, conseiller du représentant spécial, se retirent.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Accession à l'autonomie ou à l'indépendance par les territoires sous tutelle et situation dans les territoires sous tutelle en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

46. M. CHAKHOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, lors de la déclaration qu'il a déjà faite au sujet de l'organisation des travaux du Conseil (1297ème séance), il avait proposé que celui-ci, lors des débats relatifs à chaque territoire sous tutelle, examine la façon dont l'Autorité

administrante applique les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cette proposition semblait avoir été retenue par le Conseil et l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en particulier, a été constamment l'objet de discussions. La délégation soviétique a fourni des exemples montrant que les Etats-Unis et l'Australie n'appliquaient pas cette résolution mais qu'au contraire ils refusaient l'autodétermination aux peuples dont ils étaient chargés et encourageaient leur exploitation par les monopoles, ainsi que la militarisation des territoires. La délégation libérienne a également parlé de cette question. Le rapport du Conseil devrait rendre compte de la situation.

47. La PRESIDENTE suggère que, conformément à la pratique antérieure, le Secrétariat soit invité à insérer dans le rapport un passage résumant les vues exprimées au cours du débat.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.